

## PRODUCTION ACÉRICOLE – 2023

PRÉCERTIFICATION - ACÉRICULTURE		
695,00 \$		
COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif lève-tôt	Tarif régulier
	737,00\$	837,00 \$
Frais variables	nombre d'entailles	\$ par entaille (cumulatif)
	< 2500	Compris dans les frais fixes
	2 500 - 5 000	0.1261 \$
	5 000 - 10 000	0.0417 \$
	10 000 - 20 000	0.0182 \$
	20 000 - 50 000	0,0139 \$
	50 000 - 80 000	0.0086 \$
	80 000 - 100 000	0,0011 \$
	> 100 000	0,0001 \$
Si préparation alimentaire avec des ingrédients autres que ceux de l'érable et/ou réemballage de produits biologiques	160.00 \$	
Avec attestation : - service (bouillage) - service (autre) - intrants - cosmétiques	160.00\$ par attestation	
Frais d'accréditation	15,00 \$	

LES FRAIS EXIGÉS PAR LE CARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (service) (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec (remplace le 15,3% ci-dessus)	200,00 \$

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.  
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.